

Taux de taxes en vigueur

	2011	2010
Taux de taxe foncière	par 100 \$ d'évaluation	
Taux de base	0,9216 \$	0,9216 \$
6 logements et plus	0,9216 \$	0,9707 \$
Immeubles non résidentiels	1,8907 \$	1,8207 \$
Éclairage des rues	0,0276 \$	0,0250 \$
Entretien des égouts	0,0790 \$	0,0550 \$
Assainissement des eaux	0,0409 \$	0,0420 \$
Terrains vagues avec services municipaux	1,8432 \$	0,9216 \$
Taxe d'eau		
8 logements et plus sans compteurs , par logement	282,00 \$	234,00 \$
Au compteur :		
du mètre cube	0,72 \$	0,72 \$
minimum par logement	174,00 \$	144,00 \$
Compensations par logement		
Entretien du réseau	113,00 \$	84,00 \$
Matières résiduelles (ordures et recyclage)	234,00 \$	214,00 \$

Les immeubles à vocation mixte (résidentielle et commerciale ou industrielle) verront une portion de leur évaluation taxée au taux approprié.

Immeuble industriel ou commercial

Les propriétaires d'immeubles assujettis à la taxe foncière pour immeuble industriel ou commercial pourront obtenir un dégrèvement pour les locaux vacants en avisant la Ville, dans les 30 jours de la vacance ou de la réception de leur compte, et en faisant parvenir la documentation nécessaire que vous pouvez obtenir auprès du Service de la trésorerie.

Service de la trésorerie : 450 589-5671 (option 5)

Compte de taxes 2011

Quelles sont les modalités de paiement?

Moins de 300 \$

Si votre compte de taxes total est moindre ou égal à 300 \$, vous devez l'acquitter en un versement au plus tard le **28 février 2011**.

Plus de 300 \$

Si votre compte de taxes total est supérieur à 300 \$, vous pouvez acquitter vos taxes en trois versements. Il suffit de joindre, pour chacun des versements, le coupon approprié.

1^{er} versement :	au plus tard le	28 février 2011
2^e versement :	au plus tard le	30 mai 2011
3^e versement :	au plus tard le	29 août 2011

Où et comment payer?

Vous pouvez acquitter votre compte de taxes selon les modes de paiement suivants :

- **Par la poste**
399, rue Dorval, L'Assomption (Québec) J5W 1A1
Chèque ou traite bancaire seulement
- **Au comptoir de l'hôtel de ville**
Argent comptant, chèque ou paiement par carte de débit (les cartes de crédit ne sont pas acceptées).
- **Caisse Desjardins**
Argent comptant, chèque, carte de débit ou de guichet automatique. Le coupon de paiement détachable doit être inclus avec votre paiement.

■ **Autres institutions**
La plupart des institutions financières offrent la possibilité de payer votre compte par Internet ou au comptoir. Si vous payez par Internet et pour vous assurer que le paiement soit appliqué au bon compte, il est essentiel d'utiliser le matricule du compte comme référence. Le matricule se trouve sur votre compte de taxes et se présente sous le format **0000-00-0000-0-000-0000**. Tous les chiffres sont importants, y compris les zéros. Les cinq premiers chiffres (60028) qui précèdent le matricule représentent le code géographique de la Ville et ne font pas partie du matricule. Si vous payez au comptoir, il est essentiel de joindre à votre paiement le coupon que vous détachez de votre compte.

Bien vouloir libeller votre chèque à l'ordre de « VILLE DE L'ASSOMPTION »

Tout versement en souffrance porte intérêt au taux annuel de 10 % plus une pénalité annuelle de 5 %.

En vertu du règlement n° 049-2010 en vigueur depuis le 4 février 2010, prenez avis que des frais de 35 \$ seront perçus pour tout chèque refusé par une institution financière.

Dois-je envoyer mon compte de taxes à mon prêteur hypothécaire?

Si votre compte de taxes est acquitté par votre prêteur hypothécaire, vous devez vous-même lui en transmettre une copie et vous assurer qu'il paye vos taxes conformément aux échéances des versements. La Ville de L'Assomption n'envoie pas de compte ni de relevé aux prêteurs hypothécaires. Toutefois, ceux-ci peuvent avoir accès aux rôles d'évaluation et de perception de la Ville en utilisant le service « Accès-Cité » disponible sur le site Internet de la municipalité à l'adresse www.ville.lassomption.qc.ca, et en cliquant sur l'icône « Services en ligne ».

Changement d'adresse

Il est important de nous aviser du changement de l'adresse postale où est expédié votre compte dès que possible. Vous pouvez le faire par téléphone, par courrier ou par courriel, à l'adresse suivante : information@ville.lassomption.qc.ca en mentionnant comme référence le matricule de votre compte.

Veillez noter qu'aucun avis de rappel ne sera expédié pour les deuxième et troisième versements.

Aucun reçu ne sera émis sauf pour les paiements en argent comptant effectués au comptoir de l'hôtel de ville. Votre copie de chèque ou de relevé de transaction vous servira de reçu.

Services en ligne

Vous pouvez consulter en ligne certaines données du rôle d'évaluation de la Ville ainsi que les lectures des compteurs d'eau, et ce, en cliquant sur l'icône « Services en ligne » à l'adresse www.ville.lassomption.qc.ca. Ce service est disponible 20 heures par jour, 7 jours par semaine, et est gratuit.

Heures d'ouverture

Du lundi au mercredi	de 8 h 30	à 16 h 30
Les réceptions de l'hôtel de ville et du Service de l'urbanisme demeurent ouvertes de 12 h à 13 h.		
Le jeudi	de 8 h 30	à 17 h 30
Les réceptions de l'hôtel de ville et du Service de l'urbanisme demeurent ouvertes de 12 h à 13 h.		
Le vendredi	de 8 h 30	à 12 h 30
Les réceptions de l'hôtel de ville et du Service de l'urbanisme demeurent ouvertes de 12 h 30 à 16 h 30.		

Service de la trésorerie : 450 589-5671 (option 5)



L'ASSOMPTION
Ville de culture et de patrimoine

Budget 2011

L'ASSOMPTION
BIBLIOTHÈQUE DE LA CULTURE
Christian-Roy



Chers concitoyens,
Chères concitoyennes,

La préparation d'un budget municipal ne représente pas qu'un simple exercice de chiffres. Bien au contraire, il s'agit d'une planification qui nécessite de nombreuses heures de travail de la part de vos élus, de la direction générale et des officiers municipaux. C'est donc après une analyse minutieuse des sources de revenus et des dépenses que nous avons adopté, le 13 décembre dernier, le budget 2011.

Afin de se doter d'un cadre de développement pour les prochaines années, le conseil municipal, de concert avec son administration, travaille à l'adoption d'une vision stratégique conjuguée à un plan d'action bien défini dans le but de guider l'organisation dans sa planification et sa prise de décision. Cette démarche permettra de traiter les enjeux à venir, de faire des choix et de définir un langage commun en ce qui a trait au développement culturel, économique et social de notre ville.

Je tiens à remercier tous mes collègues du conseil municipal d'avoir mis tous les efforts dans l'analyse des orientations budgétaires 2011. Nous avons procédé à l'adoption d'un budget prudent et responsable pour lequel une gestion financière rigoureuse est de mise.

Je tiens également à saluer l'excellent travail accompli par tous les directeurs et l'ensemble des employés municipaux. Nous avons tous en commun la volonté de continuer sur cette même voie afin de poursuivre et respecter notre engagement qui est celui d'offrir à nos citoyens et citoyennes des services de qualité au meilleur coût possible.

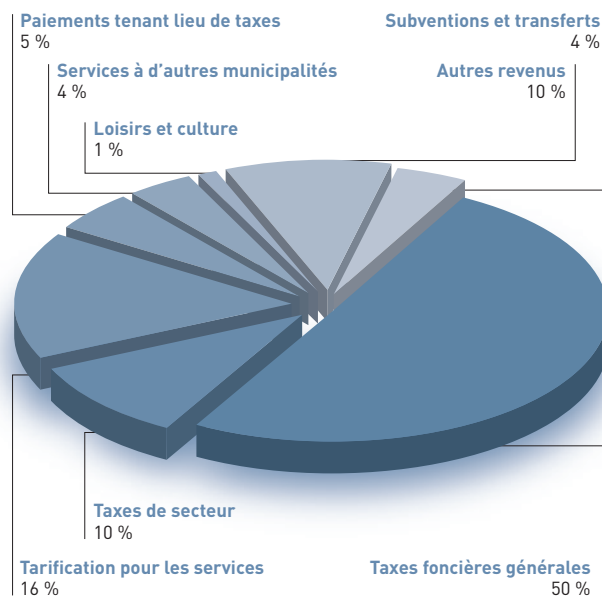
Louise T. Francoeur

Louise T. Francoeur,
maire

Revenus de fonctionnement

La Ville a dû augmenter ses revenus au même niveau que celui de ses dépenses, soit 1,2 million \$. Tout en maintenant le gel du taux de sa taxe foncière de base, plusieurs tarifs ont dû être augmentés étant donné la hausse des coûts liés à l'éclairage public, à l'entretien des réseaux d'égout et d'aqueduc, à la fourniture de l'eau et les matières résiduelles. De plus, la Ville a instauré une nouvelle taxe sur les terrains vagues qui bénéficieraient des services municipaux d'égout et d'aqueduc afin d'en stimuler le développement. Toutes les modifications apportées à la facturation de la **surconsommation** de l'eau sont maintenant en place. Les contribuables qui ont consommé au-delà du 200 m³ d'eau recevront une facture distincte représentant leur surconsommation d'eau. Conjuguées avec la mise en place d'un outil permettant la consultation des lectures de compteur sur le site Internet de la Ville, ces mesures ont permis de rendre ce processus transparent et compréhensible pour l'ensemble des contribuables.

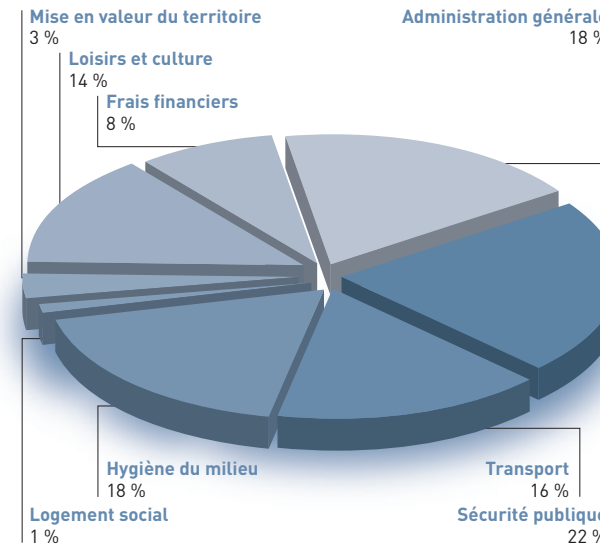
Le transfert de la gestion de l'aréna à une entreprise privée a fait en sorte que les revenus et les dépenses liés aux activités de loisirs ont diminué. Par ailleurs, la Ville a poursuivi ses efforts avec succès pour obtenir davantage de transferts provenant des autres paliers gouvernementaux. En dernier lieu, une affectation provenant de l'excédent de fonctionnement (surplus) a été utilisée afin d'équilibrer le budget.



Dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement augmenteront de 4,9 % ou 1,2 million \$. Les principaux postes en hausse sont la rémunération du personnel (422 700 \$ - 3,5 %), l'entretien (403 300 \$ - 20,6 %), les dépenses reliées aux matières résiduelles (244 900 \$ - 13,2 %) et les quotes-parts versées à la Municipalité régionale de comté de L'Assomption (MRC) et à la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) (161 600 \$ - 12,2 %).

Les dépenses liées à la rémunération du personnel augmenteront moins rapidement que celles de l'ensemble du budget de la Ville, grâce à un effort de rationalisation et malgré le contexte du renouvellement de la convention collective de ses employés cols blancs et bleus. La Ville augmentera ses efforts au niveau de l'entretien de ses infrastructures et de sa machinerie en vue de réduire les ruptures de service et de prolonger leur vie utile. Les dépenses liées au traitement et à la disposition des matières résiduelles sont en croissance continue depuis plusieurs années, en raison des politiques gouvernementales qui visent à augmenter leur valorisation et à pénaliser leur enfouissement (doublement de la pénalité relative à l'enfouissement).



Programme triennal des dépenses en immobilisations (PTI)

INVESTISSEMENT	Montant
Parcs	2 219 500 \$
Autres infrastructures	7 900 000 \$
Terrains et bâtiments	13 320 000 \$
Véhicules	672 000 \$
Autres	2 623 000 \$
TOTAL DES INVESTISSEMENTS	26 734 500 \$

REVENUS	2011	2010
Taxes foncières générales	15 110 370 \$	14 532 500 \$
Taxes de secteur	2 875 000 \$	2 815 100 \$
Tarification pour les services	4 867 230 \$	4 136 600 \$
Paiements tenant lieu de taxes	1 389 500 \$	1 424 300 \$
Services à d'autres municipalités	1 064 120 \$	1 090 757 \$
Loisirs et culture	353 710 \$	532 548 \$
Autres revenus	2 945 450 \$	3 052 175 \$
Subventions et transferts	1 141 650 \$	958 093 \$
TOTAL DES REVENUS	29 747 030 \$	28 542 073 \$

DÉPENSES	2011	2010
Administration générale	4 912 370 \$	4 809 049 \$
Sécurité publique	5 911 920 \$	5 830 160 \$
Transport	4 488 930 \$	3 849 405 \$
Hygiène du milieu	5 002 330 \$	4 366 046 \$
Logement social	163 570 \$	159 300 \$
Mise en valeur du territoire	939 970 \$	910 359 \$
Loisirs et culture	3 897 670 \$	4 176 488 \$
Frais financiers	2 163 750 \$	2 096 300 \$
TOTAL DES DÉPENSES	27 480 510 \$	26 197 107 \$

POSTES DE CONCILIATION	2011	2010
Remboursement de la dette	2 767 610 \$	2 703 800 \$
Virement au Fonds de roulement	435 650 \$	425 600 \$
Virement de l'excédent	(936 740 \$)	(784 434 \$)
TOTAL DES POSTES	2 266 520 \$	2 344 966 \$
TOTAL DES CHARGES	29 747 030 \$	28 542 073 \$